



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE  
-----

Commune de SAVIGNAC-DE-  
L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 23 Septembre 2015

**N° 30-2015 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de  
travaux concernant les bâtiments publics du 1<sup>er</sup> degré – 2015 :  
Isolation de la Mairie/Salle des Fêtes**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en Mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 10 septembre 2015 par Mme Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH, Maire, Monsieur Éric BINET, Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL Adjoint(e)s, Mesdames Aurélie CELLIER, Béatrice DE JESSE LEVAS, Francine LOTTE, Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER, Conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Éric FRON-ORTIN

***DELIBERATION***

Considérant que la Mairie et la Salle des Fêtes en période hivernale a une perte de chaleur très importante due à la vétusté des menuiseries actuelles.

Considérant que dans un contexte économique difficile pour la commune, il est impératif de réduire les coûts de fonctionnement et en premier lieu la note énergétique.

Vu les réclamations de nombreux administrés, le remplacement des menuiseries à la Salle des Fêtes serait apprécié due à la diminution de la nuisance sonore ;

Vu le coût des travaux à réaliser estimé à la somme H.T. de 14 236.09 €, travaux définis comme il suit :

<b>Détails Opération</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Fourniture et isolation de la Mairie / Salle des Fêtes	14 236.09 €	17 083.21 €
<b>Total</b>	<b>14 236.09 €</b>	<b>17 083.21 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**Art 1<sup>er</sup> :** DECIDE de réaliser l'opération suivante :

**Isolation de la Mairie/Salle des Fêtes**

**Art. 2 :** SOLLICITE le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30 % des travaux H.T.

**Art. 3 :** ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération H.T.	DETR - 30 % du montant HT	Autofinancement Communal
<b>14 236.09 €</b>	<b>4 270.83 €</b>	<b>9 965.26 €</b>

La dépense résultant de cette décision sera imputée à l'article 21312 de l'opération n°109 du budget communal.

La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1341 de cette opération.

**Art. 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS,
- à M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- 

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.